



### Les antibiotiques, c'est pas automatique !

En juillet 2023, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a publié une nouvelle édition de son rapport sur *La consommation des antibiotiques en France*, portant cette fois-ci de 2000 à 2020 (46 pages) <sup>(1)</sup>. Depuis la fin des années 1940, l'essor des antibiotiques a permis une réduction et un contrôle des infections d'origine bactérienne. Par contre, l'usage de ces médicaments a généré des phénomènes de résistance, lesquels entraînent un nombre croissant d'impasses thérapeutiques pouvant parfois se révéler critiques pour des patients.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) parle de « *pandémie silencieuse* » et considère l'antibio-résistance comme l'une des plus grandes menaces pour l'humanité. En Europe, les infections dues à des bactéries multi-résistantes seraient responsables d'environ 33 000 décès par an, soit une mortalité équivalente à celle de la grippe, de la tuberculose et du VIH réunis. Des programmes de prévention visent la diminution de leur consommation.

En ville et dans les établissements de santé, la consommation globale en France s'est fortement réduite entre 2000 et 2004 (- 22 %). Elle s'est stabilisée entre 2005 et 2016 et a légèrement diminué entre 2016 et 2020, de l'ordre de 8,5 %. Cependant, la France reste parmi les pays les plus consommateurs d'antibiotiques en Europe. Dès lors, selon l'ANSM, « *la vigilance et les efforts de l'ensemble des acteurs du système de santé pour garantir le bon usage des antibiotiques doivent impérativement se poursuivre* »...

En 2019, les médecins exerçant en ville ont effectué environ 36 millions de prescriptions d'antibiotiques. Parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus, les femmes reçoivent davantage de prescriptions d'antibiotiques que les hommes : 64 % des prescriptions concernent les femmes et 36 % les hommes. La différence pourrait s'expliquer « *en grande partie par les traitements liés aux affections de l'appareil urinaire* ».

Toujours en 2019, les affections des voies respiratoires hautes (qui concernent le nez, les sinus para-nasaux, le pharynx, le larynx et l'oreille moyenne) et les affections des voies respiratoires basses (qui concernent la trachée, les bronches et le parenchyme pulmonaire) sont à l'origine de deux prescriptions sur trois. Les affections de l'appareil urinaire, ainsi que les maladies des muqueuses et de la peau constituent ensuite les motifs de prescription les plus fréquents. Les autres pathologies (affections de l'appareil digestif, affections dentaires ou parodontiques, grippe...) ne constituent qu'une part mineure des motifs de prescription d'un antibiotique.

La même année, 96 % des prescriptions ont porté sur une durée de traitement comprise entre 1 et 15 jours et 75 % sur une durée inférieure ou égale à 7 jours. Pour l'ANSM, « *la réduction de la durée de traitement antibiotique pour les pathologies bactériennes courantes de ville constitue l'une des stratégies de lutte contre la surconsommation d'antibiotiques* ».

Les médecins généralistes sont les principaux prescripteurs (67 % des prescriptions), devant les prescripteurs salariés en milieu hospitalier (15 %), les professionnels de santé autres que les médecins, surtout les dentistes (10 %), les spécialistes (8 %)...



Les antibiotiques sont des médicaments permettant de traiter des infections dues à des bactéries : ils sont inactifs contre les virus. Bien les utiliser, c'est important pour préserver leur efficacité.

(1) – <https://ansm.sante.fr/uploads/2023/07/26/20230726-rapport-antibiotiques-periode-2000-2020.pdf>

Dans leur conclusion, les auteurs soulignent que « *les mesures de prévention en santé humaine ne doivent pas être dissociées de celles prises en santé animale et des actions prises pour préserver le bon état des écosystèmes* ». En effet, les bactéries et les gènes de résistance se diffusent dans les milieux naturels et se trans-

mettent potentiellement aussi via les animaux domestiques et sauvages.

Ainsi, « *maîtriser le problème universel de l'antibio-résistance nécessite une action coordonnée associant santé humaine, santé animale et environnement* ».



## Statistiques

### Des chômeurs aux demandeurs d'emploi : trois sources

Quand on parle de « chômage », mieux vaut savoir de quoi on parle, ou plutôt, plus précisément, à quelle source statistique on se réfère. *Insee Flash Pays de la Loire* n° 140 d'août 2023 <sup>(1)</sup> nous le rappelle en mettant en perspective, pour la région ligérienne, les évolutions différentes selon que l'on utilise les données du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT), ou celles des inscriptions en catégorie A sur les listes de Pôle emploi. Et encore, la publication nous épargne la mise en perspective avec les données du recensement de population...

**Chômeur au sens du BIT** : c'est une personne âgée de 15 ans ou plus répondant à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Les démarches actives considérées sont variées : étudier des annonces d'offres d'emploi, se rendre à un salon professionnel, mobiliser son réseau social ou prendre des conseils auprès de Pôle emploi, etc. La source est l'enquête « Emploi en continu » de l'Insee. En 2023, l'échantillon comporte environ 80 000 logements. Au niveau national, cette enquête fournit le « taux de chômage localisé au sens du BIT ». Aux niveaux régional et départemental, l'Insee recourt à des sources complémentaires pour estimer les taux de chômage respectifs.

**Demandeur d'emploi de catégorie A** : c'est une personne inscrite en fin de mois sur les listes de Pôle emploi, tenue d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi et n'ayant pas du tout travaillé au cours du mois. Il s'agit d'une source administrative. Les données sont disponibles chaque trimestre par département, selon le sexe, les tranches d'âge, l'ancienneté de chômage... L'inscription est possible dans d'autres catégories de demandeurs d'emploi <sup>(2)</sup>.

**Chômeur au sens du recensement de la population** : c'est une personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée chômeuse (inscrite ou non à Pôle Emploi) sauf si elle a, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; ou une personne de 15 ans ou plus qui ne s'est déclarée spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui a néanmoins déclaré rechercher un emploi. Cette source fournit des données qui portent, pour les plus récentes, sur une période qui remonte à trois ans et demi. *A contrario*, elle permet des analyses sur les évolutions annuelles et aussi des comparaisons entre les territoires. En outre, on connaît ici les caractéristiques des chômeurs : sexe, âge, nationalité, niveau d'instruction, ancienneté de chômage...

Ainsi, des chômeurs au sens du BIT peuvent ne pas être inscrits à Pôle emploi en catégorie A et l'inverse est également possible. De même, par exemple, un chômeur au sens du recensement n'est pas forcément un chômeur au sens du BIT (et inversement).

#### La pensée hebdomadaire

« *“Notre maison brûle et nous regardons ailleurs”, s'exclamait Jacques Chirac au Sommet de la Terre à Johannesburg, en 2002. Vingt ans plus tard, il serait tout aussi légitime d'ajouter : “Notre maison vieillit et nous regardons ailleurs”, tant la certitude du réchauffement climatique n'a d'égale que l'inéluctabilité du vieillissement de la population.* »

Luc Broussy, responsable du cercle de réflexion Matières grises,  
« Notre maison vieillit et nous regardons ailleurs », *Le Monde* du 22 août 2023.

(1) – Charles Battesti et Maëlle Fontaine (Insee), « Pays de la Loire – Taux de chômage et inscrits à Pôle emploi : deux mesures, des évolutions différentes » (3 p.).

(2) – <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13240>

Le mercredi 4 octobre, à Laval

## Pour voir le droit sous un nouveau jour...

Le mercredi 4 octobre, le tribunal judiciaire et de nombreux partenaires organisent la « Nuit du droit » avec divers événements gratuits et ouverts au grand public.

- 16 h : **visites du Palais de justice**, place Saint-Tugal, à Laval, avec le concours de l'Office du tourisme de Laval (inscriptions auprès de l'Office du tourisme au 02 43 49 46 46).
- 17 h, au Palais de justice : **rencontre avec Berthet One**, auteur de bande dessinée. De son vrai nom Berthet Mahouahoua, il est tombé dans la délinquance à l'âge de 18 ans. En 2006, il est condamné à dix ans de prison. Au cours de sa détention, il reprend ses études et sa passion pour le dessin attire l'attention d'un enseignant. Sa vie carcérale lui inspire son premier album, *L'Évasion*, qui est publié en 2010, peu après sa libération et qui se vend à plus de 10 000 exemplaires.
- 18 h, au Palais de justice, salle des assises, **reconstitution du procès** de *L'Évasion* de Berthet One par les étudiants en droit, encadrés par les magistrats et avocats (ouvert au public).
- Toute la journée, au Palais de justice, salle des pas perdus, **exposition sur le travail d'intérêt général**.
- De 14 h 30 à 15 h 30, aux Archives départementales, 6 place des Archives, à Laval, **présentation des Archives judiciaires** par Cyril Daydé, directeur des Archives de la Mayenne.



Le mercredi 18 octobre, à Laval

## Lombalgies : idées reçues et solutions concrètes

Le Centre hospitalier de Laval et la ville de Laval organisent un nouveau cycle de conférences de prévention santé sous le titre « Ma ville, ma santé ». Le mercredi 18 octobre, à 18 h 30, à l'hôtel de ville de Laval, rencontre sur le thème « Lombalgie : idées reçues, solutions concrètes », avec Romain Champagne, médecin spécialiste en médecine physique et réadaptation (MPR) et Estelle Demion, masseur-kinésithérapeute, du service de MPR du Centre hospitalier de Laval.

« La lombalgie, ou mal de dos, est un symptôme extrêmement fréquent, et qui, s'il évolue favorablement la plupart du temps, peut devenir invalidant, au point d'être la première cause de handicap fonctionnel dans le monde. De nombreuses idées reçues circulent à son sujet, certaines étant même délétères pour les patients. Cette conférence aura pour but d'explicitier les causes de douleur lombaire et de présenter les dernières recommandations de prise en charge. Les intervenants donneront également des conseils pratiques à mettre en place lorsque l'on est atteint de lombalgie, pour se soulager, ou mieux vivre avec ses douleurs. »

atteint de lombalgie, pour se soulager, ou mieux vivre avec ses douleurs. »

Rencontre pour le grand public, gratuite et ouverte à tous.